

DEMANDE DE DISPENSE DE L'EXAMEN D'ACCES AU STAGE

Pièces à fournir LRAR en 3 exemplaires (complétée par un envoi mail si possible) :

- Requête de l'intéressé : motivations + projets
- Documents établissant l'état civil et la nationalité du candidat
- Tous documents justificatifs du domicile du candidat
- 1 copie des titres et diplômes dont il entend se prévaloir ou à défaut une attestation des autorités habilitées à les délivrer R. 811-7 et R. 811-8 du code de commerce
- CV

JUSTIFICATIFS ATTESTANT DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE INVOQUEE :

1° Les mandataires judiciaires ayant exercé leur profession **pendant trois ans au moins**

2° Les avocats, les notaires, les commissaires-priseurs judiciaires, les huissiers de justice, les greffiers des tribunaux de commerce, les experts-comptables et les commissaires aux comptes, ayant exercé leur profession **pendant cinq ans au moins**

3° Les personnes titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés à l'article [R. 811-7](#), **justifiant de cinq ans au moins de pratique professionnelle** comptable, juridique ou financière dans le domaine de l'administration, du financement, de la restructuration, dont les fusions-acquisitions, ou de la reprise d'entreprises, notamment en difficulté ;

4° Les personnes ayant exercé les fonctions de collaborateur d'un administrateur judiciaire **pendant une durée de cinq ans.**

- Contrat de travail et avenants

- Dernier bulletin de paie avec ancienneté et/ou certificat de travail
- Le cas échéant, attestation de l'employeur
- Le cas échéant, tout autre document justifiant de l'expérience professionnelle